



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT

L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le Règlement d'utilisation de la marque Valais ® et le Règlement d'attribution et d'utilisation de la Marque Valais ® pour les produits agricoles et agroalimentaires du 10.04.2008, ainsi que le(s) cahiers des charge(s) spécifique(s) de la Marque Valais ®;

sont respectées par:

Aligro Marché de gros
Boulangerie ALIGRO
Route des Ronquoz 100
1950 Sion



regio.garantie

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Pain de seigle valaisan AOP

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2026

No enregistrement OIC-MVS-UTI-1024-20061

Lausanne, le 08 octobre 2024

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.